

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS D'AGRICULTEURS : DE LA FORMATION À L'INSTALLATION

Assurer le renouvellement des générations agricoles a été élevé au rang de cause régionale, sachant que plus de 20% des agriculteurs franciliens ont plus de 60 ans.

1. 1 000 ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN ÎLE-DE-FRANCE SUIVENT LEUR SCOLARITÉ DANS 4 LYCÉES QUE LA RÉGION GÈRE

Sur les **8 000 élèves** scolarisés dans l'ensemble des formations agricoles en Île-de-France, plus de **1 000** le sont dans les **4 lycées gérés par la Région.**

La Région a en charge 3 lycées agricoles et 1 lycée accueillant des formations à vocation agricole :

- Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole à Saint-Germain-en-Laye (78) : 431 élèves ;
- Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de Bougainville à Brie-Comte-Robert (77): 406 élèves;
- Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de la Bretonnière à Chailly-en-Brie (77) : 253 élèves ;
- Lycée polyvalent des métiers de l'horticulture et du paysage Jeanne-Barret à Montreuil (93) :
- Les 3 lycées agricoles, qui disposent chacun d'un internat, ont fait l'objet d'opérations de rénovation lourdes, comme celle des serres ultra-modernes du lycée de Saint-Germain-en-Laye, inaugurées en 2017 (7 M€).
- Le lycée polyvalent de Montreuil est inscrit au plan pluriannuel d'investissement (PPI) du *Plan d'urgence* pour les lycées franciliens 2017-2027 pour une rénovation globale.
- La Région travaille également à la création d'un **Campus agricole-agroalimentaire** à Coulommiers (77), dans le cadre de la rénovation globale du lycée, inscrite au PPI 2017-2027 pour un montant estimé à **80 M€.** Des études de faisabilité sont actuellement en cours.

2. LA RÉGION A FINANCÉ PLUS DE 4 000 ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DEPUIS 2016

L'effort de formation dans le secteur agricole, entendu au sens large (métiers de l'agriculture, horticulture, responsable d'entreprise agricole, métiers forestiers, etc.) est significatif :

- Depuis 2016, la Région a financé près de **4 200 formations** (soit plus de 1 000 par an) dans ce secteur, dont plus de 2 000 en apprentissage ;
- La Région propose plus de 35 formations différentes à ces métiers.

L'offre de formation est particulièrement importante dans les départements de la grande couronne : Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne. Ces volumes sont significatifs compte tenu de la population active de ce secteur (6 000 agriculteurs exploitants en Île-de-France).

La Région est également en charge de plusieurs CFA à Saint-Germain-en-Laye (78) et à Tremblay (93) dans le secteur horticole.

Ces actions de formation et d'apprentissage complètent l'effort régional vers les lycées professionnels dispensant des formations dans le secteur agricole, conjointement avec le ministère de l'Agriculture. Au-delà de la formation, l'action régionale dans le secteur agricole se concrétise également dans l'appui au secteur de l'économie sociale et solidaire dans lequel la Région soutient des associations et des entreprises de production et de distribution de produits agricoles en Île-de-France.

3. ORIENTER LES JEUNES VERS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Pour renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et soutenir la structuration des filières d'avenir, la Région agit sur plusieurs leviers.

Un appel à projets, qui sera lancé début 2020, va expérimenter de nouvelles voies d'accès aux métiers agricoles dans le cadre du *Plan régional d'investissement dans les compétences* (PRIC). Des contacts ont d'ores et déjà été établis pour un projet de type « École 42 » dans le secteur agricole. La Région Îlede-France souhaite également soutenir des voies de formation valorisant les principes d'une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, prenant en compte le bien-être animal.

Désormais compétente en matière d'orientation dans l'enseignement secondaire (collèges, lycées) et l'enseignement supérieur, la Région entend mieux valoriser les métiers de l'agriculture auprès des élèves et des jeunes. Et en particulier vers ceux qui n'ont pas encore trouvé leur voie et/ou leur vocation. Les professionnels du secteur seront donc associés aux actions d'orientation dans les établissements afin de présenter toute la richesse de ce secteur trop peu connu. Les élèves visiteront des exploitations et des entreprises agricoles pour découvrir la diversité de ces métiers. En complément, la Région ouvrira les portes de ses établissements aux professionnels, afin qu'ils évoquent leurs métiers au sein même des lycées.

La reconversion professionnelle vers les métiers du secteur agricole va être facilitée. De nombreux actifs en recherche d'emploi souhaitent donner davantage de sens à leur activité professionnelle, en se rapprochant de la nature et du monde animal. L'offre de formation régionale sera davantage ouverte aux demandeurs d'emploi qui souhaitent changer de filière professionnelle, y compris celle de l'apprentissage.

Poursuite de l'investissement dans l'appareil de formation. Même si la Région ne dispose plus de la compétence d'apprentissage, elle entend maintenir son soutien à cette voie d'accès à l'emploi, notamment dans le secteur agricole. Ainsi, elle pourra soutenir en investissement et en fonctionnement les CFA de l'agriculture.

4. FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET AIDER LES JEUNES AGRICULTEURS À S'INSTALLER

La Région Île-de-France a tenu son pari puisque 228 installations (aidées et non aidées) ont été recensées en 2018. (N.B. : les données pour l'année 2019 ne sont pas encore connues)

Pour atteindre cet **objectif ambitieux de 200 jeunes agriculteurs par an**, le dispositif régional désormais en vigueur se décline au travers de **5 mesures**, **dont 4 inédites**, pour accompagner le porteur de projet lors des différents stades de son projet d'installation, puis au cours des premières années de son exploitation, **ce qui n'existait pas jusqu'ici :**

- Soutien aux activités des points accueil installation (PAI) dans leur mission d'accueil et de coordination de l'accompagnement de proximité des porteurs de projet qui souhaitent s'installer en tant qu'agriculteurs et soutien au Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP);
- Conseil à l'installation avec la prise en charge des études de faisabilité et/ou de marché ;
- **Préparation à l'installation** grâce à l'aide à la professionnalisation des candidats par l'indemnisation des stages de parrainage ;
- Aide au suivi du nouvel exploitant par la prise en charge du financement de conseils technico-économique, juridique, fiscal et organisationnel dans les 4 années suivant l'installation ;
- Incitation à la transmission via la prise en charge du diagnostic d'exploitation à céder, et du conseil d'accompagnement en amont à la transmission.

Des mesures ont également été prises pour mener des actions d'animation et de communication en faveur de l'installation et de la transmission. Par exemple, la Région a financé la création d'un site Internet par les Jeunes agriculteurs d'Île-de-France, www.deveniragriculteuridf.fr

L'installation est une priorité absolue du Pacte agricole avec un objectif de 200 nouveaux jeunes agriculteurs chaque année sur le territoire.